

Travaux de regroupement des écoles La Vallée-Balzac- Lot 21 Portails et clôtures

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026041
Date limite de remise des plis	24/09/2026 à 12:00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Saint-Brieuc

Direction Aménagement et Déplacements
Représentant : Ville de Saint-Brieuc
Adresse : Mairie de la Ville de Saint-Brieuc
1 Place du Général de Gaulle
CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Téléphone : 02 96 62 54 00
Courriel : marchespublics@sbaa.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de regroupement des écoles La Vallée-Balzac-**

La présente consultation concerne le lot 21 - Portails et clôtures : les travaux comprennent les études, dessins d'exécution et détail des ouvrages, la fourniture et le transport à pied d'oeuvre, le stockage, la pose et le réglage des différents ouvrages, les scellements, la fourniture des dispositifs de fixation, les retouches de protection anti-corrosion, les réservations, les protections particulières des ouvrages : portails à deux vantaux, portail à un vantail, barrière levante, clôture en panneaux soudés.

Ce lot fait partie de l'opération globale des travaux suivants comprenant 20 lots qui ont été notifiés. Les travaux portent sur le bâtiment existant, l'extension, les travaux de réaménagement de la cour et du parvis.

Le projet prévoit :

- la restructuration du bâtiment existant de type RDC et R+1 avec toitures végétalisées : 850m²
- la création de nouveaux bâtiments mitoyens de type R+1 à R+2 avec toitures végétalisées : extension : 863m² - Capacité finale : 8 classes (dont 3 classe modulables)
- des aires de jeux et voiries ;
- des préaux.

Code CPV	Libellé CPV
45342000-6	Pose de clôtures

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Travaux de regroupement des écoles La Vallée-Balzac-Lot 21 Portails et clôtures
	Acheteur	Ville de Saint-Brieuc
	Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
	Structure	Lot unique (Opération globale : 21 lots)
	Lieu d'exécution	Ecoles de Balzac- 2 rue de Balzac à Saint-Brieuc
	Délai	2 mois d'exécution à compter d'un OS (Période de préparation de 2 mois à compter d'un OS non incluse) - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
	Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix forfaitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

Lot unique.

Type	Objet, délai
Lot 21	Lot 21 : Portails et clôtures

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Déroulé et planning indicatif de la consultation :**

	Publication de la consultation	Juillet 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Juillet à Septembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Septembre 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Septembre- Octobre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Novembre 2026
	Information des candidats non retenus	Décembre 2026
	Signature et notification du contrat	Décembre 2026
	Démarrage des prestations	Mars 2027

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. :référence **2026041**.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de la dite adresse électronique.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : règlement de la consultation
- AE : Acte d'engagement
- CCAP : Cahier des Clauses administratives Particulières
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- Cadre de mémoire technique
- Planning
- Pièces écrites spécifiques du marché initial : Cahiers des clauses techniques particulières : CCTP LOT 03 (TERRASSEMENT-VRD) – CCTP LOT 04 (GROS OEUVRE) – CCTP LOT 17 (CFO-CFA).

Les autres pièces techniques du DCE initial seront disponibles sur demande adressée via la plateforme Mégalis.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux :

La visite des lieux est vivement conseillée dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter :

Direction Aménagement et Déplacements- Service Commun Architecture
Contact : Nicolas GUIVARCH
Coordonnées : 02 96 77 60 74 / 06 75 99 14 96
nicolas.guivarch@sbaa.fr

**- Dates et horaires : Les visites auront lieu du 31/08 au 04/09/2026.
Il convient de prendre rendez-vous au préalable avec le contact ci-dessus.**

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur et sera jointe à l'offre du candidat.

Chaque entreprise, doit avoir une connaissance parfaite des lieux et avoir apprécié personnellement la nature et la difficulté des travaux à réaliser. Elle doit en tenir compte dans l'établissement de son offre de prix en y incorporant le prix des sujétions appréciées par elle.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.megalisbretagne.bzh>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs

économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique). Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références Travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>
Titres d'études et professionnels	<i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement, intégralement complété, <u>en format modifiable, non signé</u>
DPGF	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire complété, en format.PDF et.xls
Devis	Devis détaillé à l'appui du DPGF fourni dans le DCE
Cadre de Mémoire technique	Cadre de mémoire technique détaillant et développant les différents éléments nécessaires à l'appréciation des critères de notation des offres : dûment complété par les candidats.L'acheteur apprécierait un cadre de mémoire ne dépassant pas 14 pages (soit 7 recto-verso).
Planning	Planning prévisionnel détaillé
Fiches techniques	Fiches techniques des matériaux utilisés demandées en annexe du cadre de mémoire technique
Attestation de visite non obligatoire	Attestation de visite complétée et signée remise lors de la visite (si visite effectuée par le candidat) .

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalisbretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Contact : Service Commande Publique

La copie de sauvegarde peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalisbretagne.bzh>

Signature électronique :

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats.

L'entreprise n'a pas l'obligation de signer électroniquement son offre au moment de son dépôt ; **seul l'attributaire pourra signer électroniquement l'Acte d'Engagement (AE).**

Signature en cas de groupements d'entreprises : dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Le mandataire justifiant des habilitations nécessaires peut donc signer seul l'Acte d'Engagement (AE) au nom du groupement.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande.

Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES de préférence.

Sont autorisés tous les certificats de niveau ** (2) minimum conformes au RGS, ou garantissant un niveau équivalent de sécurité.

Tout document relatif à l'offre contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Vigilance concernant le dépôt des offres :

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de leur pli sur la plate-forme par rapport à la date et heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. En outre, conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique, il est rappelé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres, est ouverte.

Les dossiers qui seraient reçus après la date et l'heure limites précitées et/ou ne respectant pas les conditions de transmission ne seront pas ouverts et déclarés irrecevables.

Par ailleurs, tous les échanges seront faits par voie dématérialisée (modifications apportées par le pouvoir adjudicateur au dossier de consultation, demandes d'explications sur l'offre, questions/réponses, négociations éventuelles, mise au point, signature et notification du marché, modifications du marché).

Durant toute la procédure, **tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur.** Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection

automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 21 Portails et clôtures

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 %)	La note de ce critère sera calculée selon la formule suivante : $\text{Pondération} \times (\text{offre du moins disant} / \text{offre du candidat noté})$ La note du prix sera appréciée au vu du DPGF détaillé du candidat
2. Valeur technique (40 %)	Valeur technique notée au vu du cadre du mémoire technique à partir des sous-critères indiqués :
1. Qualité des Moyens humains en phases « préparation » et « chantier » dans le respect du planning (10 points)	- Organisation de l'équipe dédiée au chantier et rôle de l'équipe encadrante (nombre, répartition, qualifications, expérience, organisation interne, sécurité...)
2. Qualité de la méthodologie (30 points)	- Méthodologie de mise en œuvre et fiches techniques : méthode de travail par phase en lien avec le calendrier prévisionnel, prise en compte des autres corps d'état, effectifs, respect des exigences thermiques, d'étanchéité à l'air... (fiches techniques en annexe avec nomenclature) (noté sur 20 points) - Organisation pressentie pour le suivi de la qualité en phase de réception, de levée des réserves et de GPA, mentionnant les responsables, les moyens mobilisés et les délais, l'optimisation des réglages après réception. (noté sur 10 points)
3 – Performances environnementales (10 %)	- Mesures environnementales spécifiques pour ce chantier : organisation prise pour limiter les nuisances de chantier, tenue d'un chantier propre, impact carbone de l'entreprise, impact faune-flore... (Noté sur 10 points)

Modalités de calcul des notes :

Les critères et sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Afin de garantir l'équité entre le système de notation du critère "prix", et des critères "valeur technique" et "performances environnementales", la note de l'entreprise la mieux notée sera ramenée à la note maximale prévue pour chacun des critères. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Le barème suivant sera appliqué à la pondération la plus fine :

- Absence d'informations : 0 %
- Insuffisant : 20 % de la note maximum
- Passable : 40% de la note maximum
- Adéquate : 60% de la note maximum
- Bon : 80 % de la note maximum
- Très bon : 100 % de la note maximum

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur ou par un entretien en présentiel (ou visioconférence). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement signé
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance professionnelles de l'attributaire en cours de validité : responsabilité civile et décennale
Certificat de régularité fiscale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi datant de moins de 6 mois
Congés payés et chômage intempérie	Le certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries pour l'année en cours.
PV Comité social et économique	Le procès-verbal du Comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés. Nous attendons un document qui prouve la tenue du CSE avec occultation des informations confidentielles.
Plan de vigilance	En cours de validité, entreprises employant, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins 5 000 salariés en leur sein et dans leurs filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins 10 000 salariés en leur sein et dans leurs filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande **au plus tard 8 jours avant** la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.megalisbretagne.bzh>. La réponse est adressée **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES
Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@jurdadm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84
Site internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : sans objet ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)